



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

2026-159

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'une vente au déballage

le samedi 9 mai 2026

salle Arthur Lamendin

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

Considérant la demande de Madame Sabine GOMEZ, responsable de MJ' FAMILLY de la MJEP, domiciliée à ISBERGUES au 67 rue Jean Jaurès, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Sabine GOMEZ est autorisée à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation aura lieu le samedi 9 mai 2026, salle Arthur Lamendin.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **27 AVR. 2026**

Publié le - 5 MAI 2026

Le Maire,


David THELLIER